



Code postal 54550	Commune de PONT-SAINT-VINCENT	Code INSEE 54432
----------------------	--	---------------------

Informations sur les risques naturels et technologiques

pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

Annexe à l'arrêté préfectoral

n° 110/2006/SIDPC

du 17/02/06

mis à jour le

23 SEP. 2020

Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

■ La commune est concernée par le périmètre d'un PPR N ¹ oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date **27/07/00**

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres Moselle

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ² oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date **31/05/11**

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres Madon

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

■ La commune est concernée par le périmètre d'un autre PPR N ¹ oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date **23/09/99**

¹ Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

inondations

autres Mouvements de terrain

> Le règlement du PPRN comprend des prescriptions de travaux ² oui non

² Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> La commune est concernée par le périmètre d'un PPR M ³ oui non

prescrit

anticipé

approuvé

date

³ Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés à :

mouvement de terrain

autres

> La commune est concernée par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM ⁴ oui non

⁴ Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui non

Situation de la commune au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

- > La commune est concernée par le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit ⁵ oui non
- ⁵ Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique effet thermique effet de surpression
- > La commune est concernée par le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé oui non
- > Le zonage comprend un ou plusieurs secteurs d'expropriation ou de délaissement oui non
- > Le zonage comprend une ou plusieurs zones de prescription de travaux pour les logements ⁵ oui non
- ⁵ Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés oui non
- ⁵ Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels la commune est exposée ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location. oui non

Situation de la commune au regard du zonage sismique règlementaire

- > La commune se situe en zone de sismicité classée en :
zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de la commune au regard du zonage règlementaire à potentiel radon

- > La commune est classée à potentiel radon de niveau 3 oui non

Information relative à la pollution de sols

- > La commune comprend un ou plusieurs secteurs d'information sur les sols (SIS) oui non

Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

- > La commune est concernée depuis 1982 par un ou plusieurs arrêtés
- . de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle nombre 9
- . de reconnaissance de l'état de catastrophe technologique nombre 0

Pièces jointes *

Documents de référence permettant la définition des travaux prescrits

Extraits de documents ou de dossiers permettant la définition des travaux prescrits au regard des risques encourus en application du Code de l'Environnement : articles R. 125-23, 24, 26 et R. 563-4

Règlement du Plan de Prévention des Risques Inondation Moyenne Moselle du 27 juillet 2000
Règlement du Plan de Prévention des Risques Inondation Madon de PONT-SAINT-VINCENT du 31 mai 2011
Règlement du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain Coteaux Moselle du 23 septembre 1999

Cartographies relatives au zonage règlementaire

Extraits cartographiques permettant la localisation de la commune au regard des risques encourus en application du code de l'environnement : articles R. 125-23, 24, 26 et R 563-4

Zonage du Plan de Prévention des Risques Inondation Moyenne Moselle du 27 juillet 2000
Zonage du Plan de Prévention des Risques Inondation Madon de PONT-SAINT-VINCENT du 31 mai 2011
Zonage du Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain Coteaux Moselle du 23 septembre 1999
Zonage sismique du département de Meurthe-et-Moselle du 1^{er} mai 2011
Périmètre du SIS n°54SIS06032 - Zone des étangs Cogénor créé par arrêté préfectoral du 3 janvier 2019

date

23 SEP. 2020

Le chef du service
Aménagement Durable Le préfet de Meurthe-et-Moselle
Urbanisme et Risques

F. THORNER

* Les pièces jointes sont consultables sur le site internet de la préfecture de Meurthe-et-Moselle, www.meurthe-et-moselle.gouv.fr